

DATE DE CONVOCATION : 07 juin 2023
DATE D’AFFICHAGE : 07 juin 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 17
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2023 à 19h00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Jean-Luc AVART

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, Mme BINET, M. DAMBRICOURT, Mme BECQUET, Mme SCOTTE, M. COURTIN, Mme SOLTYSIAK, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, M. BUCKMAN, Mme CADET, M. CHARLEMAGNE, M. PENEZ, M. BLIN.

ABSENTS : Mme CABRE (procuration à Mme BINET), M. VANPOPERINGHE (procuration à M. DAMBRICOURT), M. REVILLON (procuration à M. AVART), Mme WUYTS, M. MARIE (procuration à M. PENEZ), Mme MARQUAND (procuration à M. BLIN).

N°2023/030 VENTE DU DOMAINE « AU FIL DE L’EAU » : REGULARISATION DES SOMMES DEJA VERSEES A LA DEMANDE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l’acte définitif de vente du domaine « AU FIL DE L’EAU » a été signé le 25 mai dernier chez Maître COUVELARD à BOLLEZEELE pour la somme de 363 000 € en faveur de la Commune (soit 30 000 € supplémentaires voulus par M. FOURDIN, par rapport au prix initial).

Conformément à la convention d’occupation précaire qui liait la SCI ACTIV puis la SCI NICAUSER à la Commune, les indemnités versées viennent en déduction du prix de vente.

Afin de régulariser cette vente auprès du Service de Gestion Comptable, il convient de délibérer pour préciser que les sommes déjà versées, à savoir 50 000 €, s’imputeront sur le prix de vente.

Le Conseil

Après délibération et vote

22 votants 18 pour – 4 abstentions

Décide d’annuler les titres de recette antérieurement émis.

Renonce à émettre les titres pour les loyers non perçus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc AVART.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.